



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE
RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 13^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel en Word (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Veuillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 30 novembre 2016.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52^e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.
3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier **2018** au plus tard.
4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
 - iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
 - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux
 - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et
 - les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;
 - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
 - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010) ;

- v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

13. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 comporte cinq sections:

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de «texte libre» sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La **Section 5** est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

14. Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
15. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.
16. Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016.
17. Tous les champs à fond jaune clair doivent être remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.
18. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}
19. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
20. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).
21. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

22. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2018
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	<i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides
Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP13.

23. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y aura aussi une option permettant des consultations avec d'autres personnes.
24. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP13NRF [Pays] [date], par exemple : COP13NRFSpain13January2018.doc.
25. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).
26. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Rapport national à la COP13 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive

Nom de la Partie contractante :

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative :

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilis

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sens

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

1) L'élaboration de la stratégie nationale des zones humides et du plan d'action 2015-2024.

Ladite stratégie comporte cinq grands axes, développés en 17 objectifs stratégiques :

- Axe 1 : Améliorer les valeurs patrimoniales et les fonctions écologiques des zones humides ;
- Axe 2 : Promouvoir la valorisation économique durable des services écosystémiques des zones humides ;
- Axe 3 : Améliorer les mécanismes de gouvernance et de coordination entre les politiques publiques affectant les zones humides ;
- Axe 4 : Développer les connaissances relatives aux zones humides et les mécanismes de leur partage ;
- Axe 5 : Développer le dispositif de Communication, Education, Sensibilisation et Participation (CESP) pour la conservation des zones humides.

2) L'élaboration de la stratégie et du plan d'action national pour la diversité biologique du Maroc, 2016-2020.

Cette stratégie a été conçue pour tenir compte d'une part, des stratégies en cours ou en prévision par les acteurs nationaux, et d'autre part, des priorités nationales en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, ainsi que des préoccupations internationales exprimées dans le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et des Objectifs d'Aichi.

3) Le lancement d'une série de plans d'actions intégrés des zones humides prioritaires impliquant les autorités régionales et les différents acteurs étatiques et non étatiques. Ce qui constitue un mécanisme efficace permettant l'implication des différents acteurs dans la gestion des sites Ramsar ne faisant pas partie d'aires protégées existantes.

4) L'adoption de la loi 81-12 relative au littoral.

Cette loi, parue le 16 juillet 2015, inclut dans le domaine public littoral la bande marine franche de 12 miles et tous les types de zones humides estuariennes, ainsi que les cordons dunaires et de façon générale la bande de terre qui les borde, dont la largeur est fixée à 100 m au moins. Cette loi est nettement orientée vers la protection et le développement durable du littoral ; le plus fort témoignage en faveur de cette orientation est de fourni par les mesures prévues en matière de conservation et de mise en valeur du littoral (chapitres III et V) et de lutte contre la pollution (chapitre VI).

5) Formalisation de partenariats pour la conception et la mise en œuvre de programmes de développement de la CESP et de la recherche/suivi au profit de la conservation des zones humides à travers la signature de conventions et la mise en réseau des gestionnaires des zones humides et les ONGs locales.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Retard dans la mise à jour des fiches Ramsar selon le nouveau modèle de fiche
- 2) Absence d'un statut juridique pour les zones humides qui permettra d'aider et de faciliter la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion de certaines zones humides à cause du retard dans la publication des textes d'application de la loi sur les aires protégées.
- 3) Insuffisance des financements pour le montage et la mise en œuvre de projets en faveur de la conservation des zones humides.
- 4) Difficulté de faire adhérer systématiquement les différents acteurs dans le développement de plans d'actions visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides.
- 5) Difficulté à communiquer sur les services rendus par les zones humides.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Performer le dispositif du Point Focal Ramsar en matière de gestion des zones humides.
- 2) Actualiser et mettre en œuvre les plans de gestion des sites Ramsar déjà existants avec un système de suivi évaluation.
- 3) Faire aboutir les dossiers de classement de 15 nouvelles zones humides sur la liste Ramsar.
- 4) Faire évoluer la stratégie nationale des zones humides 2015-2024 en politique nationale des zones humides impliquant le gouvernement avec une gouvernance permettant la coordination de la gestion des zones humides au niveau national et local
- 5) Renforcer la connaissance des services rendus par les zones humides.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

- Renforcer les actions de formation et d'encadrement des points focaux nationaux.
- Appuyer financièrement et techniquement la mise en œuvre des actions de conservation, préservation et valorisation des zones humides.
- Encourager la coopération et favoriser le partage d'expériences entre les Parties Contractantes

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

- Réserver plus de financement aux zones humides, y compris l'assistance technique et la formation des gestionnaires des zones humides.
- Contribuer à améliorer la visibilité de la Convention.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

- Renforcer la synergie entre les points focaux des différentes Conventions et accords multilatéraux sur l'environnement à travers la mise en place d'un cadre de concertation multisectoriel et la consolider l'action du Comité national des zones humides

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement

durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

- Mettre en place des Plans et Stratégies nationales pluridimensionnelles, qui couvrent toutes ces questions, à l'instar de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité 2016-2020.
- Encourager l'élaboration de plans d'action intégrés des zones humides comme modèle de gestion.
- Œuvrer pour faire connaître au niveau national les principales orientations stratégiques de la Convention Ramsar.
- Inscrire la gestion durable des zones humides dans les politiques et procédures sectorielles et des collectivités territoriales.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

- Institut Scientifique de Rabat (Equipe de recherche pour la Gestion des Zones Humides), à travers les correspondants nationaux GEST et CESP ;
 - Ministère délégué chargé du développement Durable ;
 - Ministère délégué chargé de l'Eau ;
 - Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux au Maroc (GREPOM/BirdLife Maroc) ;
- Il est à signaler que ces départements et organisations sont membres du comité national Ramsar

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

RAPPORT À LA COP13		
1.1	Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent		
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	A
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté	C
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	C
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines	C
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière	C
f)	Programmes nationaux pour les forêts	C
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	C
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	A
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	B
j)	Politiques nationales pour le tourisme	C
k)	Politiques nationales pour le développement urbain	B
l)	Politiques nationales pour les infrastructures	B
m)	Politiques nationales pour l'industrie	B
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	A
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	B
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	C

1.1 Information supplémentaire :

Le Maroc a misé sur des stratégies sectorielles ciblées pour accompagner ces réformes, accélérer le processus de transformation et de diversification de son économie et pour favoriser la mise en œuvre de stratégies d'intégration de l'environnement dans ses politiques de développement et de protection de ses ressources naturelles en général, et de ses zones humides, en particulier.

Le secteur de l'eau se situe en amont de tous les autres. Pour ce secteur, une nouvelle stratégie est mise en place, axée sur : (i) la gestion de la demande et la valorisation des ressources en eau mobilisées, (ii) la gestion et le développement de l'offre, et (iii) la protection des ressources en eau et du milieu naturel et l'adaptation au changement climatique.

Aussi, un nouveau Plan National de l'Eau, ayant pour objectif de répondre aux besoins en eau du Maroc à l'horizon 2030, a été élaboré et sera soumis pour adoption à la 10ème réunion du Conseil National de l'Eau et du Climat. Ce plan, qui constitue la référence principale de la politique nationale de l'eau, traite de toutes les problématiques concernant la gestion des ressources hydrauliques et apporte des réponses aux défis de ce secteur capital pour le pays, en vue d'accompagner les grands projets mis en œuvre par le Maroc et les politiques sectorielles de développement.

Au niveau du secteur agricole, le Plan Maroc Vert mis en œuvre en 2008, tout en donnant une nouvelle impulsion au développement de l'agriculture tant pluviale qu'irriguée, prévoit une plus grande intégration des considérations environnementales dans l'élaboration et la conduite des projets agricoles, dans une perspective de développement durable.

Dorénavant, les programmes et dispositions mis en place, seront en particulier guidés par les préoccupations à dimension environnementale ci-après :

- La préservation et la valorisation de l'eau agricole ;
- La diversification des systèmes de mise en valeur agricole ;
- l'économie de l'énergie en agriculture, et
- Le changement climatique.

Au niveau du secteur forestier, les différents programmes mis en œuvre, dont principalement le Programme Forestier National (PFN), le programme d'Aménagement des bassins versants et le Programme d'Action National de Lutte contre la désertification constituent les cadres stratégiques d'envergure déployés en faveur du développement forestier et pour la lutte contre les différents phénomènes affectant la forêt et ses ressources naturelles, d'une manière générale.

Le Plan national de lutte contre le réchauffement climatique, met en place un processus permanent de pilotage des politiques nationales, permettant de progresser significativement dans la bonne gouvernance des changements climatiques. Il vise, entre autres, l'élaboration de mesures d'adaptation des activités socioéconomiques aux nouvelles données.

Objectif 2. *L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.*

Rapports à la COP13	
2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.	C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

2.1 Information supplémentaire :	
2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)	B
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
2.2 Information supplémentaire :	
2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?	C
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; O=Inchangé; X=Inconnu
2.3 Information supplémentaire :	
2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)	C
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
2.4 Information supplémentaire :	
2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)	C
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
2.5 Information supplémentaire :	
2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1	9,1 Millions d'habitants
	E=# de ménages /municipalités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent

2.6 Information supplémentaire :

Le Programme National d'Assainissement liquide fixe des objectifs à l'horizon 2020 dont notamment :

- * Hisser l'assainissement liquide au rang de priorité gouvernementale ;
- * Rattraper le retard dans le domaine de l'assainissement et de l'épuration des eaux usées ;
- * Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 80% en milieu urbain ;
- * Abattre la pollution engendrée par les eaux usées d'au moins 60% ;
- * Améliorer le taux de la professionnalisation de la gestion du service.

<p>2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">75%</p> <p>E=# pour cent; F=Inférieur à # pour cent; G=Supérieur à # pour cent; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
--	---

2.7 Information supplémentaire :

Jusqu'à fin 2016, le Programme National d'Assainissement liquide a permis de réaliser le taux d'épuration des eaux usées : environ 45% en 2016 contre 7% en 2006 ; et un taux de raccordement : environ 75% en 2016.

Le coût global du Programme National d'Assainissement liquide a été estimé à 43 Milliards DH pour équiper initialement 260 villes et centres abritant une population de 10 Millions d'habitants. Actuellement, la liste du PNA est élargie à plus de 383 villes et centres pour couvrir une population de 12 Millions d'habitants.

A cet effet, un fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées a été créé pour le financement des projets d'assainissement liquide en partenariat avec les opérateurs concernés.

<p>2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p>E=# pour cent; F=Inférieur à # pour cent; G=Supérieur à # pour cent; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
--	---

2.8 Information supplémentaire :

<p>2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p>A=Oui, B=Non; C=Partiellement, D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
---	--

2.9 Information supplémentaire :

<p>2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p>A=Bon; C=Opérationnel; B=Ne fonctionne pas; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.10 Information supplémentaire : Voir Plan National d'Assainissement Liquide</p>	

<p>2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">117 STEP , 6 émissaires en mer</p> <p>E=# installations; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.11 Information supplémentaire : Voir Plan National d'Assainissement Liquide</p>	

<p>2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">C</p> <p>A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.12 Information supplémentaire : Voir Plan National d'Assainissement Liquide</p>	

<p>2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p>A=Bon; C=Fonctionne; B=Ne fonctionne pas; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>2.13 Information supplémentaire :</p>	

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.14 Information supplémentaire : Voir Plan National d'Assainissement Liquide	

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	R, S, U
	R=Agriculture; S=Paysage; T=Industriel; U=Eau potable; X=Inconnu; Y=Non pertinent
2.15 Information supplémentaire : Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.	
Des systèmes de de réutilisation des eaux usées sont développés au Maroc soit à des fins d'arrosage (Projets touristiques, Golf, etc) soit pour l'utilisation en agriculture.	

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

RAPPORT À LA COP13	
3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
3.1 Information supplémentaire : Le plan national de l'eau propose dans le cadre de la valorisation des ressources en eau mobilisées par les petits barrages des solutions de mise en œuvre innovantes telles que le partenariat public-privé et la constitution des associations des bénéficiaires qui prendront en charge l'exploitation de ces ouvrages dans un cadre concessionnel. Le secteur privé dans différents secteurs (agriculture, touristique, industriel) est encouragé par différents mécanismes d'incitation à l'utilisation rationnelle des ressources en eau	
3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii :	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

a) des Sites Ramsar	a) C
b) des zones humides en général	b) C

3.2 Information supplémentaire :

Une coalition marocaine pour l'eau (COALMA) a été créée à l'initiative de la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM), à quelques semaines de la tenue de la COP22 sur le climat tenue à Marrakech en 2016. La COALMA réunit plus de 20 représentants des secteurs public et privé, des ONG et des institutions académiques. Il s'agit de Cosumar, Lydec Managem, l'Onec, l'OCF, l'ONP, le CMPP, l'Amepa, la Coalition pour la valorisation des déchets, Mundiapolis, l'IAV Hassan II et l'Université Mohammed V. Parmi ses membres figurent aussi des représentants de la CGEM, de la Comader, du Haut-commissariat aux Eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD), de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et des ministères en charge de l'Eau, de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Pêche maritime, de la Santé ainsi que de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique. Engagée durablement dans la préservation de la ressource en eau, la COALMA se veut une structure fédérant les expertises nationales et un espace de concertation entre les différentes parties prenantes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L'objectif est de mettre en place une gouvernance s'appuyant sur les partenariats public-privé, à même d'assurer une gestion intégrée et durable de la ressource en eau et de valoriser et promouvoir l'expertise marocaine dans ce domaine.

La coalition, en tant qu'association à but non lucratif de droit marocain, se fixe notamment comme missions la production d'études et de publications, la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation, l'organisation de colloques et manifestations scientifiques, ainsi que le développement de partenariats entre les différents acteurs nationaux et internationaux dans le domaine de l'eau.

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i	A
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
3.3 Information supplémentaire :	
Le Plan Maroc vert octroie des incitations financières pour toute modification du système d'irrigation pour faire évoluer les techniques d'irrigation vers des techniques économes en eau (Système goûte à goûte)	

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i	B
	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
3.4 Information supplémentaire :	

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et

éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

RAPPORT À LA COP13	
4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i	D A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
4.1 Information supplémentaire : Dans le cadre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité, il est prévu d'élaborer un inventaire global des espèces exotiques envahissantes et de mettre en œuvre un programme national concerté de contrôle, de surveillance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.	
4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	D A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
4.2 Information supplémentaire : Prévu dans le cadre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité	
4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?	X E=# d'espèces; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent;
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) :	
4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	B A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
4.4 Information supplémentaire :	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

RAPPORT À LA COP13	
5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
5.1 Information supplémentaire : La stratégie nationale des zones humides 2015-2024 prévoit l'inscription de 30 nouveaux sites Ramsar	
5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii	A A=Oui; B=Non; D=Prévu
5.2 Information supplémentaire : En fonction des valeurs biologiques, écologiques et socio-économiques des zones humides recensées sur le Service d'information national des zones humides, des priorités sont établies pour la préparation des fiches de classement des zones humides Ramsar.	
	E = 8
5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
	E = 4
5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent
5.3 – 5.5 Information supplémentaire : Les zones humides qui sont intégrées dans des aires protégées existantes disposent d'un plan de gestion opérationnel D'autres sites Ramsar non encore classés aires protégées ont bénéficié d'une mobilisation importante intersectorielle ayant permis l'élaboration d'un plan d'action intégré	
	B

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
---	--

5.6 Information supplémentaire :

	3
5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv	E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu, Y=Non pertinent; C=Partiellement

5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :

COMPLEXE DE SIDI MOUSSA-WALIDIA, SEBKHA BOU AREG, EMBOUCHURE DE LA MOULOUYA

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v	E=# sites; F=Inférieur à #; G= Supérieur à #; X= Inconnu, Y= Non pertinent; C=partiellement

5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i	B
	A=Oui; B=Non; C=Quelques sites

5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) :

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

RAPPORT À LA COP13	
7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l’Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l’homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l’article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i	A A=Oui; B=Non; C=Quelques sites; D=Prévu
7.1 Information supplémentaire [Si ‘Oui’ ou ‘Quelques sites’, veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] : - Les unités de terrain rattachées à l’autorité administrative sont tenus d’informer des changements éventuels sur les caractéristiques écologiques des sites Ramsar - Un réseau de scientifiques au niveau national opère au niveau des sites Ramsar travaille en étroite collaboration avec l’Autorité administrative pour un échange continu sur les changements observés au niveau des sites Ramsar - Un réseau d’ONGs œuvrant dans l’éducation et la sensibilisation autour des zones humides travaillent en étroite collaboration avec l’Autorité administrative et constitue également un réseau de veille sur les changements éventuels au niveau des sites Ramsar.	
7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l’homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l’article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i	B A=Oui; B=Non; C=Quelques cas; O=Pas de changement négatif
7.2 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Quelques cas’, veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l’Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l’article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n’ont pas encore été communiqués) :	
7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d’une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii	Z A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
7.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer les mesures prises) :	

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. *Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i*

RAPPORT À LA COP13	
	A

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i	A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu
8.1 Information supplémentaire :	
8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?	A A=Oui; B=Non; C=En progrès; C1=Partiellement; D=Prévu; X= Inconnu; Y= Non pertinent
8.2 Information supplémentaire : Le premier inventaire national des zones humides a été réalisé en 1995 lors de l'élaboration de l'étude nationale sur les aires protégées. Ce premier inventaire avait caractérisé 84 zones humides comme étant zones humides prioritaires avec un statut de site d'intérêt biologique et écologique (SIBE) L'inventaire national des zones humides a été actualisé en 2016 qui a caractérisé 300 sites au niveau de tout le territoire national dont 106 disposent de fiche détaillée.	
8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
8.3 Information supplémentaire : Un système d'information disponible au niveau du point focal Ramsar permet de disposer de toute l'information sur l'inventaire national des zones humides et des mises à jour opérées.	
8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii	C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
8.4 Information supplémentaire :	
8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3} a) Sites Ramsar	N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré

<p>b) zones humides en général</p> <p>Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).</p> <p>* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.</p>	<p>a) O</p> <p>b) O</p>
<p>8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :</p>	

<p>8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6</p>	<p>4000 km²</p> <p>E= # km²;</p> <p>F=Inférieur à #;</p> <p>G=Supérieur à #;</p> <p>A=Oui; B=Non;</p> <p>C=Partiellement;</p> <p>D=Prévu;</p> <p>X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>8.6 Information supplémentaire : Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.</p>	

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.* {1.3.}

<p>RAPPORT À LA COP13</p>	
<p>9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)</p>	<p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu</p>
<p>9.1 Information supplémentaire : La stratégie nationale des zones humides et plan d'action 2015-2024 a été élaborée et concertée avec les différentes parties prenantes en décembre 2015</p>	
<p>9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}</p>	<p>C</p> <p>A=Oui; B=Non;</p> <p>C=En progrès;</p> <p>D=Prévu</p>
<p>9.2 Information supplémentaire :</p>	

- La nouvelle loi sur les aires protégées : Les décrets d'application de la loi sur les aires protégées sont en cours de publication ce qui permettra de donner un statut légal de protection aux sites Ramsar et de mettre en œuvre des plans de gestion.

- La nouvelle loi sur l'eau promulguée en octobre 2016 :

Les principes fondamentaux sur lesquels repose cette loi sont la propriété générale de l'eau, le droit de tous les citoyens à l'accès à l'eau, le droit à un environnement sain, la gestion de l'eau conformément aux pratiques de la bonne gouvernance, en prenant en considération la participation et la concertation avec les différents acteurs et la gestion intégrée et décentralisée des ressources en eau avec la consolidation de la solidarité territoriale, la protection du milieu naturel et le développement de la gestion durable, ainsi que l'adoption de l'approche genre, en particulier, le développement et la gestion des ressources hydrauliques.

Cette loi apporte d'autres nouveautés dont, principalement, la création de conseils consultatifs au niveau des bassins hydrauliques, qui seront chargés d'étudier et d'exprimer leurs opinions sur le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau. Elle comporte également des dispositions visant à mettre en place un cadre juridique pour le dessalement de l'eau de mer, et l'impératif de doter les agglomérations urbaines de schémas directeurs pour l'assainissement liquide prenant en compte les eaux de mer et la nécessité d'utiliser les eaux usées.

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

D

A=Oui; B=Non;
D=Prévu

9.3 Information supplémentaire :

Le Maroc a mis en place depuis les années 90 du siècle dernier des agences hydrauliques des bassins qui rassemble dans leur conseil d'administration les différents acteurs étatiques et non étatiques concernés par la gestion de l'eau. Ces agences hydrauliques ont pour mission de :

- Élaborer le plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE)
- Veiller à l'application du PDAIRE
- Délivrer les autorisations et les concessions d'utilisation du domaine public hydraulique
- Fournir aides financières, prestations des services et assistance technique pour prévenir la pollution ou d'un aménagement hydraulique
- Réaliser mesures, études hydrologiques et hydrogéologiques, ...

Le point focal Ramsar mène son plan d'action en complémentarité et en partenariat avec les agences hydrauliques

- En amont des zones humides par l'aménagement des bassins versants : élaboration des PAG des bassins versants, mise en place des travaux de conservation des eaux et des sols (CES), actions de développement socio-économiques etc
- En aval par la mise en place de programme de conservation des zones humides : élaboration des PAG des zones humides et mise en œuvre des plans d'actions intégrés pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

D

A=Oui; B=Non;
D=Prévu

9.4 Information supplémentaire :

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii	B
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.5 Information supplémentaire :	

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v	C
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.6 Information supplémentaire : Plan Maroc Vert	

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : a) les interactions agriculture-zones humides b) les changements climatiques c) l'évaluation des services écosystémiques {1.6.1} DRC 1.6.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu
	a) D
	b) D c) D
9.7 Information supplémentaire :	

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?	D
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :	

Objectif 10. *Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.*

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)	A
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; C1=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

10.1 Information supplémentaire :
Les études pour l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion tiennent compte des valeurs culturelles des zones humides et des connaissances traditionnelles pour la gestion efficace de ces sites

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)	D
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu

10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)	B
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu

10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)	C
	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu

10.4 Information supplémentaire :

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

RAPPORT À LA COP13	
	C1

<p>11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En préparation; C1=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <p>Les évaluations faites pour les zones humides du Moyen Atlas comme principal château d'eau du Maroc et les services fournis pour les populations urbaines en aval et pour l'agriculture.</p>	
<p>11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i</p>	<p>C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>
<p>11.2 Information supplémentaire :</p> <p>Le plan national de l'eau prévoit un programme pour la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles à travers la réutilisation des eaux usées, le dessalement de l'eau de mer et la déminéralisation des eaux saumâtres, dont l'objectif est de diminuer la pression sur les ressources en eau conventionnelles et de permettre leur utilisation d'une manière rationnelle par les différents usagers.</p> <p>Le pilier II du plan Maroc vert est conçu pour l'accompagnement solidaire de la petite agriculture en vue d'améliorer les revenus des agriculteurs les plus précaires à travers la réalisation de projets économiquement viables, qui intègrent la sauvegarde des ressources naturelles et l'économie de l'eau.</p>	
<p>11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii</p>	<p>A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p>
<p>11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <p>Toutes les études des plans d'aménagement et de gestion des zones humides tiennent compte des aspects socio-économiques.</p>	

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<p>11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <p>Les valeurs culturelles sont intégrées dans les études des plans de gestion des sites Ramsar et autres zones humides</p>	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

RAPPORT À LA COP13	
12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
<p>12.1 Information supplémentaire :</p> <p>Cet axe est prévu sur la stratégie nationale des zones humides. La liste des zones humides à restaurer n'étant pas encore complète, le point focal Ramsar a déjà identifié une liste des zones humides à restaurer</p>	

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
<p>12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :</p> <p>Deux sites Ramsar ont été effectivement restaurés : la lagune de Sidi Moussa Oualidia et Sebkh Bouareg (Marchika)</p>	

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

RAPPORT À LA COP13	
	D

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?	A=Oui; B=Non; D=Prévu
13.1. Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) : Une nouvelle loi est cours d'adoption prévoit de réaliser des évaluations environnementales stratégiques pour les programmes, plans et politiques des différents secteurs.	
13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	D A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
13.2 Information supplémentaire : Le cadre législatif est en cours de révision	
13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii	A A=Oui; B=Non; C=Dans certains cas
13.3 Information supplémentaire : Tous les projets de développement sont soumis à une étude d'impact Environnementale exigée par la loi 12.03 sur les études d'impact. La loi est actuellement en cours de révision pour introduire les évaluations environnementales stratégiques et élargir le champ d'activité de la loi	

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

RAPPORT À LA COP13	
15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	A A=Oui; B=Non; D=Prévu

15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) :

Le Maroc est parmi les premiers pays qui ont soutenu l'initiative MedWet des zones humides méditerranéennes et participe activement à toutes les réunions.

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

B

A=Oui; B=Non;
D=Prévu

15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] :

Objectif 16. *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}*

RAPPORT À LA COP13

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

A=Oui; B=Non;
C=En progrès;
D=Prévu

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant
- d) au niveau local/du site

a) C
b) B
c) B
d) C

(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)

16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :

Des conventions de partenariats ont été signées avec des ONGs nationales disposant de représentativité régionale et avec des collectifs d'ONGs pour renforcer l'action du CESP
Au niveau régional des programme de communication et de sensibilisation sont élaborés et mis en œuvre en partenariat avec des ONG locales au niveau des sites Ramsar
les correspondants nationaux CESP participent activement à l'élaboration de ces plans d'action

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

- a) dans les Sites Ramsar
- b) dans d'autres zones humides

E=# de centres;
F=Inférieur à #;
G=Supérieur à #;
C=Partiellement;
X=Inconnu ;
Y=Non pertinent

	a) 5 b)
16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :	
16.3 La Partie contractante :	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	a) D
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii	b) D
16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :	
La loi sur les aires protégées prévoit la participation des acteurs locaux à tous les processus décisionnels concernant la gestion d'une aire protégée	
Il est prévu également la délégation de gestion qui sera attribuée après appel à la concurrence faisant l'objet d'un règlement qui prévoit, notamment, les critères d'éligibilité, les modalités de sélection, ainsi que les qualifications professionnelles et techniques requises pour son attribution.	
16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v	A A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	
a) composition :	
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification : Autorité Administrative Ramsar ;	
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, Chargé du Développement Durable ;	
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Chargé de l'Eau ;	
- Institut Scientifique de Rabat ;	
- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II ;	
- Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs ;	
- Institut National de Recherche Halieutique ;	
- Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux du Maroc (GREPOM) ;	
- Société Protectrice des Animaux et de la Nature (SPANAN) .	
Il est prévu d'intégrer d'autres Départements	

<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Intérieur (Direction des collectivités locales) ; - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ; - Office national de l'Eau Potable <p>b) réunions :</p> <p>Le Comité National Ramsar a tenu plusieurs réunions depuis la COP12, notamment les ateliers organisés pour l'examen et la validation de la stratégie Nationale des zones humides</p> <p>Il participe à toutes les manifestations (journée mondiale des zones humides, journée oiseaux d'eau et zones humides).</p> <p>c) Attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer directement à la mise en œuvre des objectifs de la Convention dans un contexte national ; - Elaborer le rapport national Ramsar ; - Préparer et adopter les objectifs nationaux pour la mise en œuvre du plan stratégique Ramsar ; - Contribuer à l'élaboration de la politique nationale pour les zones humides ; - Encourager la formation de partenariats entre Départements gouvernementaux, organisations non gouvernementales et autres organisations à même d'élaborer des programmes nationaux d'ESP sur les zones humides (en collaboration avec les correspondants nationaux CESP) ;

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v	D
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	
Le Comité National Ramsar est l'organe intersectoriel principal pour les zones humides	

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
<ul style="list-style-type: none"> a) les administrateurs de Sites Ramsar b) d'autres correspondants nationaux d'AME c) d'autres ministères, départements et services 	<ul style="list-style-type: none"> a) A b) A c) A
{4.1.7} DRC 4.1.vi	
16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :	
Des informations sont échangées à travers l'internet	
Avec le Ministère Délégué chargé du Développement Durable par le biais du CHM Maroc de la convention sur la Diversité Biologique	
L'Autorité Administrative est également point focal d'autres conventions CMS, AEWA, CITES, Désertification et Berne	

	A
--	---

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}	A=Oui; B=Non
<p>16.7 Information supplémentaire :</p> <p>Chaque année le Maroc célèbre la journée mondiale des zones humides en collaboration avec ses partenaires</p> <p>Les journées oiseaux d'eaux et zones humides sont également organisées en partenariat avec le GREPOM</p> <p>D'autres évènements au niveau régional sont également organisés avec les universités sur le thème des zones humides</p>	

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}	<p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :	

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

RAPPORT À LA COP13	
<p>17.1</p> <p>a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i</p> <p>b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non; Z=Non applicable</p>
17.1 Information supplémentaire	
17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i	<p style="text-align: center;">B</p> <p style="text-align: center;">A=Oui; B=Non</p>
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i	Z
A=Oui; B=Non; Z=Non applicable	
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) :	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	Z
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent; Z=Non applicable	
17.4 Information supplémentaire :	

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}	B
A=Oui; B=Non; Z=Non applicable	
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) :	

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	B
A=Oui; B=Non; Z=Non applicable	
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

RAPPORT À LA COP13	
18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	A
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu	

18.1 Information supplémentaire :	
18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l’Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l’ONU et d’autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv	C
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu	
18.2 Information supplémentaire :	
18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d’un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d’autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii. Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).	A
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent	
18.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer l’organisme (les organismes) ou l’OIP/les OIP et le type d’assistance reçu) : WWF pour le projet d’inscription de nouveaux sites Ramsar	
18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}	B
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu	
18.4 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Partiellement’, veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :	
18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv	C
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu	
18.5 Information supplémentaire : Des communiqués de presse à l’occasion de la journée mondiale des zones humides ou d’autres manifestations en relation avec les zones humides	
	B

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
18.6 Information supplémentaire :	

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i	B
	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
18.7 Information supplémentaire :	

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii	D
	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; Y=Non pertinent
18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :	

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii	A
	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
18.9 Information supplémentaire :	

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a
19.1 Information supplémentaire :

	C
--	----------

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu
19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel) :	
19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv a) dans les Sites Ramsar b) dans d'autres zones humides	E= # de possibilités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent a) 6 b) 2
19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation): La formation a ciblé la gestion des zones humides, l'identification des oiseaux et les techniques de recensement	
19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii	D A=Oui ; B=Non ; D=Prévu ; Z=Non applicable
19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) : Des réunions seront organisées pour permettre d'examiner et partager les actions mises en place par le Maroc et celles non encore entamées qui constitueront la base de la planification du point focal Ramsar	

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. *Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectif 2 d'Aichi.*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire :

Objectif 2. *L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
---------------------------------	--

Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire :

Objectif.3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif:	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire :

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Planification des Objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif:

A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources :

A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire :

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif : A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources : A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Objectif 9. L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 11. *Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :

A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources :

A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
---------------------------------	--	--

Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

Objectif 16. *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :

A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse

Ressources :

A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

Objectif 18. *La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :		
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:

Objectif 19. *Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :		A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :		

**Activités prévues
(Réponse sous forme de
texte) :**

**Résultats obtenus avant
2018 et comment ils
contribuent à la
réalisation des Objectifs
d'Aichi et des Objectifs de
développement durable**

**Note : Ce champ doit être
rempli au moment de la
soumission du rapport
complet en janvier 2018**

Information supplémentaire:

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Nom de la Partie contractante :

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.7 ①	5.9 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3a ①	16.6a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
<i>Ex : 1603</i>	<i>Lake White</i>	<i>A - Oui</i>	<i>B - Non</i>	<i>D - Prévu</i>					

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement ; Z=Pas de plan de gestion